

REGLEMENT Chrono du Vercors

Samedi 17 juin 2023

Présentation de l'épreuve

1. Le Chrono du Vercors est un contre-la-montre, individuel et en gentlemen, organisé sous égide de l'Ufolep et ouvert aux licenciés Ufolep, FFC, FSGT, FFTri ainsi qu'aux licenciés FFCT et non licenciés sous réserve de présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.
2. Le matériel utilisé par les concurrents doit répondre aux normes UCI en vigueur. Toute demande de dérogation (tandem, vélo couché, etc...) devra être adressée à l'organisation avant inscription pour validation.
3. Le départ et l'arrivée sont situés à Autrans Méaudre en Vercors.
4. Le nombre de participants est limité à 90 pour le contre-la-montre individuel, et à 60 équipes en gentlemen.
5. Le tarif d'inscription en individuel et en gentlemen est fixé à 8€ par coureur pour les licenciés Ufolep et 10€ par coureur pour les licenciés des autres fédérations et non licenciés.
6. Les inscriptions se font uniquement à l'avance, via la plateforme HelloAsso. Aucune inscription ne sera prise sur place le jour de l'épreuve.
7. Les départs sont donnés toutes les minutes de 12h01 à 13h30 pour les individuels et de 14h01 à 15h00 pour les gentlemen.
8. La remise des prix a lieu à partir de 16h00 sur la place d'Autrans.
9. Pour les licenciés Ufolep, le Chrono du Vercors couru en individuel est qualificatif pour le National Ufolep de contre-la-montre.

Déroulement de l'épreuve

1. L'ordre et horaires des départs une fois établis et communiqués aux intéressés ne seront plus modifiés. Tout coureur ou équipe se présentant après son heure de départ se verra décompter son temps comme s'il était parti à l'heure prévue.
2. Chaque concurrent devra se présenter dans la zone de contrôle (située en amont de la ligne de départ) au moins 5 minutes avant l'heure de son départ pour vérification de son matériel.
3. Le dossard doit être fixé au bas du maillot ou sur le cuissard à l'aide de 4 épingles à nourrice (non fournies par l'organisation pour raisons de sécurité) et non plié afin d'être parfaitement lisible de l'arrière. L'organisateur ne saura être tenu responsable d'une erreur de chronométrage si le dossard est mal positionné.
4. Il est interdit à un concurrent ou équipe de se mettre dans le sillage de celui/celle qui le/la précède à moins de 25m. Un concurrent ou une équipe voulant en dépasser un/une autre devra se déplacer latéralement d'au moins 2m, le dépassement s'effectuant uniquement par la gauche.
5. Les véhicules suiveurs, y compris 2 roues, sont strictement interdits sur le tracé du contre-la-montre.
6. L'échauffement est interdit dans le sens de la course une fois le premier départ donné.
7. Les zones de départ et d'arrivée sont formellement interdites aux coureurs à l'échauffement durant le déroulement de la course.
8. Il est formellement interdit de jeter ses emballages sur la voie publique.

Sécurité

1. Le port du casque de sécurité, rigide et homologué est obligatoire, y compris à l'échauffement
2. Le circuit n'est pas fermé à la circulation. Les coureurs ne sont donc pas prioritaires sur le tracé du CLM. Des signaleurs seront présents sur toutes les zones délicates pour assurer la sécurité des coureurs et celle des usagers. Si le maximum a été fait côté signaleurs, pensez que ceux-ci n'ont pas pouvoir de police et donc d'empêcher un automobiliste de forcer le passage.
3. Les coureurs doivent impérativement de respecter le code de la route, en particulier rouler sur la moitié droite de la chaussée car la route n'étant pas fermée à la circulation des véhicules peuvent arriver en face.
4. L'échauffement sur le circuit est interdit après le départ du premier coureur
5. Un certificat médical de moins d'un an et une pièce d'identité sont obligatoires pour les non licenciés et licenciés FFCT. Pour les licenciés des fédérations sportives autorisés à s'inscrire, la licence de l'année en cours est à présenter obligatoirement lorsque la personne viendra chercher son dossard, ainsi que le carton de catégorie pour les coureurs Ufolep.

Pénalités

1. Tout coureur ne respectant pas les consignes précédemment décrites se verra infliger une pénalité de 30 secondes et pourra être mis hors course en cas d'abus prolongé.
2. Toute réclamation devra être déposée auprès des responsables de l'épreuve au plus tard 15 minutes après l'affichage des classements complets.

Mesures sanitaires

Les coureurs et accompagnants devront se conformer aux règles sanitaires en vigueur le jour d'épreuve.

SOYEZ TRES PRUDENTS

RESPECTEZ LES RIVERAINS ET AUTRES USAGERS DE LA ROUTE